

**PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
du MARDI 28 FEVRIER 2023**

**Étaient présents :**

**Bernard HELLAL, Maire,**

Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Corinne GILBERT, Michel PERNOT DU BREUIL, Stéphanie DAUZAT, Philippe RECTON, Emilie AUDINET, Jean-Jacques DE MYTTENAERE, Barbara CHLAGOU, Zadiyé BLANC, Jérôme CAPRON, Christopher PERON, Jean-Paul CABADET (a quitté la séance avant l'approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires), Franck NORTON, Sylvia MAURY, Nacéra DE PAUW, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Julien LEONARD, Nidale LAMRHARI

**Étaient représentés :**

Jérôme JOANNIN représenté par Franck NORTON  
Perrine BOURGNEUF représentée par Jérôme CAPRON  
Donatienne VIERIN représentée par Michel PERNOT DU BREUIL  
Jean-Loup CRONIER représenté par Georges DIAB  
Frédéric TILLY représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY  
Emmanuel ERNULT représenté par Julien LEONARD

**Étaient excusées :**

Awatif LHADY  
Habiba BENSERRAT  
Florence HOUSIEUX

Madame **Nidale LAMRHARI** est désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 19

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2022

### **I - BUDGET, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

01 - Rapport d'Orientations Budgétaires

### **II - ENFANCE - EDUCATION ET JEUNESSE**

02 - Changement de statut de l'école maternelle Edouard Herriot en école primaire

### **III - SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

03 - Adhésion des Communautés de communes du Clermontois et du Pays du Valois au Syndicat d'Energie de l'Oise

### **IV - FINANCES**

04 - Approbation des opérations faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État pour 2023 (point rajouté)

### **V - INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELIBERATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SEANCE DU 22 JUILLET 2022 ET CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122.22 ET L.5211.10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Monsieur le Maire** demande à **Mme Nidale LAMRHARI** de bien vouloir procéder à l'appel.

Après l'appel des participants, **Monsieur le Maire** indique que le quorum est atteint.

#### **- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2022**

*Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.*

**Le Conseil municipal,**

*Après en avoir délibéré,*

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2022.

**Monsieur le Maire** rappelle aux élus de bien prendre le micro au moment de leur prise de parole afin d'avoir un enregistrement intégral du Conseil municipal. D'autre part, il explique qu'un point très important a été rajouté à l'ordre du jour, celui-ci concerne des demandes de subventions, des DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Il explique que ce sont celles présentes dans le PPI et précise que cela permettra de démarrer plus tôt, de lancer les appels d'offres et d'éviter peut-être des avenants. Il demande s'il y a des avis contraires concernant cet ajout à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'avis contraires.

### **I - BUDGET, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

#### **01 - Rapport d'Orientations Budgétaires**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Georges DIAB** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

En préambule, **M. Georges DIAB** souhaite rappeler que l'année est une année particulière, avec beaucoup d'augmentations et de changements. Il explique qu'il n'y a pas d'importantes modifications au niveau des recettes mais qu'il y en a principalement au niveau des dépenses. D'autre part, il tient à attirer l'attention sur quatre points, à savoir l'augmentation des charges à caractère général notamment par les dépenses énergétiques, les revalorisations catégorielles et l'augmentation du point d'indice de 3,5 % en 2022 qui ont alourdi les charges de personnel, l'augmentation des charges de gestion courante due aux contrats qui sont renégociés petit à petit, et enfin les charges financières avec une augmentation des taux, notamment des taux variables.

**Monsieur le Maire** précise que la perte d'autonomie financière des communes est vraiment graduée, ce qui veut dire qu'il y a un manque de confiance envers les élus locaux. Il estime que c'est presque une mise sous tutelle de l'État sur les finances de la Ville. Il se demande donc ce qu'il restera comme possibilités et évoque l'augmentation des taux du foncier bâti alors que la taxe d'habitation n'existe pas. Il explique d'autre part que la commune de Margny est à 25 % de logements sociaux pour une obligation à 23 %, et que ceux-ci ne seront pas compensés. La situation est très complexe et la Ville devra donc faire preuve de

résilience. En ce qui concerne l'écologie, il ajoute qu'il a eu le plaisir d'accueillir Mme Catherine Seguin qui leur a indiqué qu'elle avait une enveloppe de 12 millions d'euros, il ajoute que les dossiers doivent donc être rapidement constitués. En ce qui concerne les subventions, il rappelle qu'il y a dans ce mandat la possibilité de croiser les subventions, c'est-à-dire qu'il est possible de cumuler des subventions de l'État, de la Région, et du Département, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant. Le reste à charge pour les communes est donc souvent intéressant et leur permet d'investir beaucoup plus vite sur d'autres choix. Il évoque ensuite le contexte économique inflationniste qui exige d'avoir une gestion extrêmement rigoureuse, et ajoute que la CAF de la commune est un bon signe. D'autre part, il indique être satisfait que le ratio soit élevé en matière d'investissement car cela démontre une gestion rigoureuse de la commune.

**Mme Astrid CHOISNE** explique que la municipalité a souhaité accentuer et cadrer le nouveau marché de délégation de services publics, et notamment sur les activités proposées par Léo Lagrange, en demandant à ce qu'il y ait plus d'activités menées sur l'extérieur et plus d'activités diversifiées au niveau des centres de loisirs. Elle ajoute que la commune a également souhaité réduire le taux d'encadrement du service de restauration pour les maternelles, en effet de nombreux jeunes enfants mangent à la cantine et le fait de réduire à 1 adulte pour 10 enfants, contre 1 pour 14 auparavant, leur permet d'avoir un moment paisible au moment du repas. La municipalité a également demandé une augmentation des capacités d'accueil lors des séjours, à savoir entre 10 et 15 enfants, ainsi qu'une augmentation du nombre de séjours annuel. D'autre part, la commune souhaite également pouvoir extraire un référent de façon à ce que chaque école dispose d'un référent Léo Lagrange qui soit le lien entre les familles et les équipes pédagogiques et qui puisse être détaché de l'accueil pour avoir cette proximité avec les enfants, les familles et les équipes pédagogiques. Elle évoque ensuite un point important qui a été constaté sur le plan national et qui s'est accentué depuis la période Covid, à savoir un désengouement pour la profession d'animateur, ce qui amène à des difficultés de recrutement de ce personnel, difficultés accentuées par le fait que les salaires pratiqués par Léo Lagrange étaient relativement bas. Un échange a donc eu lieu sur ce sujet avec Léo Lagrange qui va répercuter la demande de la commune au niveau de la fédération et qui, en tout cas, a pris en compte la revalorisation du salaire des animateurs, ce qui, elle l'espère, attirera un plus grand nombre de jeunes.

**Monsieur le Maire** constate qu'il y a quand même un net changement au niveau de Léo Lagrange, notamment une meilleure coordination. Toutefois, il a remarqué que les budgets pour les sorties et les outils pédagogiques étaient relativement restreints. La commune a donc montré son mécontentement, ce qui semble avoir porté ses fruits.

**Mme Astrid CHOISNE** précise qu'effectivement la municipalité a insisté sur ce point, à savoir qu'il fallait considérer ce service comme un service municipal à part entière offert aux administrés et aux enfants et qu'une vraie communication devait exister entre la Ville et le délégataire. Elle ajoute qu'ils ont constaté un réel engagement de la part de Léo Lagrange et également des services de la mairie pour que cela fasse un tout et que cela fluidifie énormément la communication et les services rendus.

**Mme Sylvia MAURY** explique qu'en ce qui concerne les études surveillées le bilan est positif. Un questionnaire a été mis en place à destination des familles qui utilisent le service et de

celles qui ne l'utilisent pas. Il en résulte que la satisfaction est flagrante pour les familles qui utilisent le service. Quelques petits aménagements ont été réalisés sur certains créneaux dans la semaine. Elle ajoute que ce service a effectivement un coût mais qu'il amène également des recettes correspondant à la participation des familles suivant leurs revenus et leur composition. Ce service continuera l'année prochaine. Elle précise que les services municipaux sont toujours à l'écoute et qu'ils travaillent avec Léo Lagrange afin d'avoir le plus d'éléments possible pour faire évoluer le service et répondre aux besoins des familles.

**Mme Astrid CHOISNE** explique que le dispositif « cantine à 1 euro » concerne 20 % de l'effectif de fréquentation et profite grandement aux familles. Elle précise que la convention est triennale et que ce dispositif est largement soutenu par l'État. Elle ajoute que la commune a dû revoir ses tarifs car elle avait déjà une tarification sociale qu'il a fallu adapter compte tenu des conditions pour la mise en place de ce dispositif.

**Monsieur le Maire** ajoute que la commune a mis peu de temps à mettre en place ce dispositif proposé par l'État malgré le fait que le calcul des barèmes n'a pas été évident.

**Mme Astrid CHOISNE** précise qu'effectivement les services municipaux ont mis moins de 6 mois à mettre ce dispositif en place et ajoute qu'ils ont été accompagnés par le cabinet Citexia.

**Mme Stéphanie DAUZAT** aborde le sujet de la culture et explique que les 14 et 15 octobre 2023 aura lieu le Salon du livre qui revient tous les 2 ans, avec l'accueil de dessinateurs, des animations, etc. En ce qui concerne la ludothèque, 157 jeux ont été achetés et ont un gros succès, la gratuité qui a été votée par le Conseil municipal l'an dernier a amené 400 abonnés supplémentaires, 500 prêts supplémentaires sont constatés. Elle évoque ensuite un projet important qui concerne la refonte du site internet, l'évolution du logiciel de prêt, la formation des agents et le matériel. Elle explique que ce projet est financé à 50 % par la DRAC et qu'il est mutualisé. La DSI a pris le projet en main et plusieurs communes de l'Agglomération sont également intéressées. D'autre part, le Centre André François va participer cette année au Prix Ficelle, qui concerne 42 communes, afin de mutualiser les services culturels de la Ville. Elle précise que le Centre André François va participer sur la formation des enseignants, sur la création de la fiche, etc. Elle évoque ensuite une exposition résidence de Carole Chaix faite avec la ville de Thourotte. Elle indique que de nombreux spectacles ont lieu sur la Ville de Margny et que le prochain a lieu jeudi soir. Elle évoque enfin l'exposition qui vient de s'achever et qui a eu un succès phénoménal ainsi que le Festival des Forêts.

**Mme Corinne Gilbert** aborde le sujet du CCAS et explique que, malgré une note assez basse, c'est un service qui fait son travail, tout en finesse et en discrétion, puisqu'un CCAS qui fonctionne est un CCAS qui n'est pas extrêmement visible car sinon ce serait mauvais signe. Elle ajoute que l'action sociale est au cœur du sujet. Elle indique que l'espace au CCAS était assez restreint pour les différents projets et accueils puisque beaucoup d'associations tiennent des permanences ainsi que les conciliateurs SUEZ, les bureaux sont donc assez souvent utilisés. L'extension permet donc d'accueillir tout le monde dans de bonnes conditions. D'autre part, elle évoque le projet du CCAS qui concerne l'accueil des personnes n'ayant pas d'ordinateur afin de les soutenir grâce à l'outil informatique en place, et

également l'aide à ceux qui souhaitent aller sur les sites qui sont devenus exclusivement numériques, notamment la CAF, la MDPH, toutes les caisses de retraite, etc. Elle ajoute qu'il y aura également d'autres animations de type café-santé, suivant les demandes et les besoins, afin de s'entretenir avec des familles, des personnes seules ou des personnes en difficulté. Elle évoque ensuite le foyer Edith Piaf qui comporte 150 adhérents qui ne sont pas seulement de Margny, elle précise que 4 700 repas sont consommés dans la semaine. Elle évoque également le portage de repas à domicile pour 82 seniors sur Margny, Clairoix, Compiègne, Bienville et Choisy-au-Bac, elle ajoute que ce portage de repas perdure malgré une concurrence assez importante notamment de la maison de retraite et de La Poste qui fait des livraisons de repas, elle précise cependant que la commune de Margny a un tarif très intéressant. Enfin, elle évoque le logement qui constitue une aide importante du CCAS, à savoir la demande de logements, le suivi des dossiers, et la participation aux attributions. Elle précise que tout cela représente la modique somme de 50 000 € et félicite l'équipe qui est performante, compétente et engagée.

**Monsieur le Maire** ajoute que cette extension va permettre d'apporter une aide importante aux personnes en fracture numérique. Il apprécie également la partie conviviale et la possibilité de faire des opérations telles que l'accueil café, des débats. Il précise que le CCAS de la commune est vraiment en-dehors de la mairie, qu'il permet aux personnes d'y aller de façon tout à fait anonyme sans être stigmatisées, et que tout se passe de façon très humaine.

**Mme Corinne Gilbert** ajoute que lorsque le CCAS fait sa sortie annuelle pendant l'été avec les familles qui ont été aidées durant l'année, cette journée est conviviale et chaleureuse et plaît énormément. Elle évoque ensuite les projets comme le PIIF et la livraison de la résidence intergénérationnelle et espère d'autre part que le CCAS pourra recevoir un véhicule 9 places.

**Monsieur le Maire** répond que la commune est en train de chercher des sponsors. Il évoque ensuite le collectif intergénérationnel qui est d'une grande qualité et demande des explications concernant l'association Réciprocité.

**Madame Nidale LAMRHARI** explique que Réciprocité est un organisme dirigé par Madame Maïssa Ben Moussa existant sur plusieurs communes en France. Son but est d'associer les plus jeunes et les moins jeunes et de créer des liens et de l'entraide. Elle précise que cette association devra concerner toutes les catégories socio-professionnelles. Elle ajoute qu'il y aura une animatrice dans cette résidence qui est actuellement en cours de formation. Cette jeune fille va habiter Margny et sera ainsi au plus proche de la résidence, l'objectif est qu'elle puisse apporter son aide et proposer des activités à tout le monde. Elle ajoute que les familles emménagent ce week-end.

**M. Jérôme CAPRON** explique qu'en 2022 il y a quand même eu de nombreuses manifestations : réunions, animations sportives et animations populaires dans le parc. Il indique que la commune doit refuser des associations car elle n'a que 3 salles pour le sport et les créneaux sont pleins à 95 %. Il ajoute que de belles rencontres concernant la danse et le karaté auront lieu en 2023. D'autre part, en ce qui concerne le vélo, la commune va récupérer une étape d'arrivée de la Ronde de l'Oise le 2 juin. Il évoque également le karaoké et les cinémas. Enfin, il indique qu'il se consacre principalement à l'animation de Noël, à



savoir le marché de Noël et le village de Noël dans le parc, et que cette manifestation aura pour nom « Margny-les-Noël ».

**Monsieur le Maire** ajoute que **M. Jérôme CAPRON** organise dans l'année 15 animations dont 14 sont communales, sans compter les cérémonies patriotiques. Il précise que la commune s'appuie sur les associations qui jouent un rôle moteur dans ces animations communales. D'autre part, des choses sont également réalisées à l'échelle de l'Agglomération puisque l'OSARC est un élément fédérateur qui amène des subventions ainsi que son expertise.

**M. Jérôme CAPRON** précise que c'est quand même l'Agglomération qui amène les subventions et que l'OSARC les répartit.

**M. Michel PERNOT DU BREUIL** aborde le sujet de la sobriété énergétique et explique que le prix du gaz a été multiplié par 4,5 et le prix de l'électricité par 4 entre 2022 et 2023, ce qui implique une facture de flux globale multipliée par 4 si la consommation ne change pas. Des décisions assez rapides ont donc été prises en début d'année. L'extinction de l'éclairage public permet de diviser par 2 la consommation. D'autre part, il est nécessaire de poursuivre et même d'accélérer le travail de remplacement des lampadaires en led, 30 % du parc ont déjà été faits. Il précise que la commune a décidé, tel que cela figure dans le plan pluriannuel d'investissement, de changer l'ensemble du parc de lampadaires sur les 3 ans à venir, ce qui permettrait de revenir au montant de facture précédent. Concernant les bâtiments communaux, il a été décidé de réviser et de mieux réguler les températures dans les bâtiments, notamment dans les salles de sport, d'équiper certains lieux de thermostats d'ambiance et de robinets thermostatiques, et de bien associer et responsabiliser les usagers. Une réunion a été ainsi organisée en décembre avec l'ensemble des associations sportives et culturelles, afin qu'ils jouent le jeu. Un questionnaire avait été réalisé concernant toutes les pratiques et écogestes possibles, et de nombreuses propositions ont été faites qui vont au-delà du simple fait d'éteindre les lumières et qui permettraient des économies substantielles. D'autre part, il est prévu d'investir sur les bâtiments les plus énergivores de la commune, à savoir la médiathèque, les deux salles de sport et la mairie, avec des systèmes intelligents de pilotage à distance qui permettent de réduire la consommation de 15 à 20 %. D'autre part, afin de réduire durablement les factures de la commune, il est prévu de recruter un agent chargé de la gestion des bâtiments, et notamment de toute la dimension efficacité énergétique. Différents travaux d'économies d'énergie sont également prévus tels que les toitures à Herriot et le système de chauffage des vestiaires du stade. Un travail de diagnostic des bâtiments de la commune va également être mené avec l'énergéticien qui va être recruté, et une planification des travaux d'économies d'énergie sur les 3 ans qui viennent sera réalisée. Il ajoute que la commune devra aller chercher des subventions pour ces travaux à partir du moment où elle a un plan d'investissement bien établi et bien suivi. Il indique qu'il n'est pas possible de maîtriser le prix de l'énergie et qu'il faut donc baisser la consommation. Il ajoute que la commune peut toutefois le maîtriser légèrement si elle produit elle-même de l'énergie. Une étude est donc en cours sur la possibilité de produire du photovoltaïque sur le bâtiment du tennis, en auto-consommation, ce qui est beaucoup plus intéressant. Il explique enfin que le budget pour les économies d'énergie est passé de 140 000 € l'année dernière à 402 000 € cette année, auxquels il faut ajouter le recrutement de l'agent dédié.

**Monsieur le Maire** indique qu'il faut en effet profiter du Fonds vert qui est essentiel. Il ajoute que dans le plan de sobriété énergétique il y a également le plan de sobriété sur l'eau et sa consommation sur lequel travaille la commune avec l'aide des services techniques car ce sujet va devenir également problématique. La récupération des eaux pluviales sur le quartier de La Prairie est ainsi envisagée. D'autre part, il tient à remercier les services techniques de la Ville qui travaillent au maintien et à l'entretien des bâtiments, ainsi que les gardiens de salles qui auront une responsabilité très importante. Il salue également la police municipale ainsi que le CSI.

**M. Philippe RECTON** explique qu'une remise en place de caméras de surveillance a été réalisée pour avoir une vision complète de la commune. Beaucoup d'habitants s'inquiétant en raison de la coupure de l'éclairage, il précise que toutes les caméras sont indépendantes du système d'éclairage et que tout fonctionne par infrarouge, ce qui permet d'avoir une vision comme en plein jour de la commune durant la nuit.

**Mme Zadiyé BLANC** explique, en ce qui concerne le projet pôle gare, qu'en 2022 une commande ARC a porté sur une réflexion concernant la centralité et la résilience à Margny et que ce qui intéressait la commune était la centralité et une étude approfondie de la Ville tant sur le plan de la population que sur le plan des édifices qui composent la Ville. Ceci a donné lieu à plusieurs scénarios qui ont été synthétisés dans un document assez conséquent. Elle précise que les services de la Ville ont été invités dans les locaux de l'UTC pour assister à la restitution orale du travail réalisé par le groupe de 16 étudiants pour lequel une note leur a été attribuée. Elle ajoute que ces documents sont consultables au service urbanisme et que la commune s'en sert, notamment pour réfléchir au PLU.

**Monsieur Michel PERNOT DU BREUIL** informe les élus que le 4 mars à la salle Edith Piaf, de 9 h 30 à 12 h 30, a lieu le forum citoyen concernant le budget participatif au cours duquel l'ensemble des porteurs de projets vont pouvoir présenter leurs projets aux citoyens et se faire questionner et suggérer des idées pour les améliorer.

**Monsieur le Maire** précise, en ce qui concerne le PPI 2021-2026 ARC pour la Ville, que ce qui est important est le pôle gare. Il précise que des discussions sont en cours avec la SNCF concernant le pôle gare et la trémie. Il explique que l'ancienne trémie va être mise en circulation alternée. Il précise qu'une contre-expertise sur les coûts a été réalisée avec le CEREMA et ajoute qu'au niveau de la SNCF il faut une interruption de circulation temporaire à hauteur de 2 ou 3 ans pour des travaux de cette importance, les travaux devraient donc débuter en 2025. Le coût est donc passé de 4,5 à 11 millions d'euros TTC. En ce qui concerne le pôle gare, le problème réside dans le déplacement du quai militaire qui représente entre 2 et 3 millions d'euros. Il évoque également le bâtiment où converge toute la signalisation SNCF et le coût important de son déplacement, il se demande donc s'ils ne vont pas le laisser en place et le contourner. Il précise d'autre part que les marches de la gare s'affaissent et qu'il y a donc une dangerosité importante, ce qui n'a pas l'air d'inquiéter la SNCF. Il explique que le barreau Picardie/Roissy va coûter environ 400 millions d'euros, qu'il y aura 17 allers/retours de la gare de Compiègne-Margny vers Roissy, et que tout cela va entraîner un flux très important de voyageurs. L'Agglomération offre une urbanisation et une vision de ce que peut être le développement autour de la gare, il estime donc préoccupant que la SNCF ne saisisse pas cette opportunité pour refaire l'accès des deux côtés de la gare. Il



évoque également le problème des retards et même de suppression de trains et estime qu'il faut remédier à cela et réinvestir, surtout compte tenu des bénéfiques records de la SNCF. En conclusion, il explique que la commune investit beaucoup sur la rive droite et sur la rive gauche, mais qu'elle a aujourd'hui une capacité d'autofinancement qui va lui permettre, au moins pour 2023, d'envisager une accélération sur le plan de la sobriété. D'autre part, la commune a pris des engagements forts vers les courts de tennis ainsi que vers des investissements importants, mais sans oublier la qualité de services. Il ajoute que la commune travaille dans l'intérêt des Margnotins et que l'accueil de ses services publics est à la portée de tous. Il évoque ensuite le nombre de demandes de logement sur Margny qui est important malgré le prix du foncier qui a flambé. Il indique par ailleurs que l'action intergénérationnelle et sociale de la commune lui permet, notamment à travers le budget participatif, de montrer que la commune n'est pas seulement une affaire d'élus mais l'affaire de tous.

**M. Julien LEONARD** tient à remercier la municipalité pour la clarté et la transparence de ce rapport d'orientations budgétaires. Il évoque les propos concernant Picardie Habitat et tient à préciser que Picardie Habitat est devenu Clésence depuis de nombreuses années. D'autre part, concernant l'évolution des taux d'imposition, il cite les propos de l'adjoint aux finances, à savoir que « *les taux ne changent quasiment pas* », et tient à s'assurer que ce serait bien le cas.

**Monsieur le Maire** lui précise que ces taux ne changeraient pas, ce qui est d'ailleurs le cas depuis une dizaine d'années. Il ajoute que l'adjoint aux finances a bien mentionné que la commune ne toucherait pas à ces taux jusqu'à la fin du mandat.

**M. Julien LEONARD** remercie **Monsieur le Maire** pour cette précision importante. D'autre part, en ce qui concerne la DSR cible qui est annoncée à 115 000 € pour 2023 par rapport à près de 230 000 € en 2022, il souhaiterait avoir plus de précisions.

**M. Georges DIAB** explique que, comme l'année dernière, il a été inscrit la moitié, car la commune pense qu'elle sera dans ce cas-là. A la prochaine DM, la commune l'inclura lorsqu'elle aura la notification finale. Cependant, la commune pense avoir de bonnes chances de recevoir la totalité.

**Monsieur le Maire** ajoute que l'Etat recentralise plusieurs recettes comme par exemple la taxe sur l'électricité, la commune pourrait avoir de mauvaises surprises, sachant que le Département va être financé par le produit de la TVA. Il se demande donc si le Département pourra continuer au même rythme, à savoir mettre plus de 50 millions d'euros d'aide aux communes. Il sera donc nécessaire d'aller chercher des subventions telles que le Fonds vert, le DSIL, le DETR, etc. Il précise que la commune est d'ailleurs éligible à cette palette relativement large et devra donc initier un certain nombre de dossiers et avoir des perspectives à 2 ou 3 ans.

**M. Georges DIAB** ajoute que pour chaque projet la commune doit avoir un plan de financement cohérent afin de pouvoir décider ensuite si elle le réalise ou non.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir un débat d'orientations budgétaires afin d'examiner les grandes orientations qui serviront à l'élaboration du Budget Primitif 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport ci-joint.

**Le Conseil municipal,**

Entendu le rapport présenté par M. DIAB,

Et après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Il est pris acte du point 01 par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **II - ENFANCE - EDUCATION ET JEUNESSE**

### **02 - Changement de statut de l'école maternelle Edouard Herriot en école primaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Astrid CHOISNE qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Les effectifs prévus à la rentrée 2023, sont :

- 167 élèves à l'école élémentaire Edouard HERRIOT
- 113 élèves à l'école maternelle Edouard HERRIOT

Aussi, compte tenu de la configuration des locaux de ces écoles, notamment la création de 2 salles de classe opérationnelles en septembre prochain à la maternelle Edouard HERRIOT. Il convient d'équilibrer les effectifs sur ces 2 écoles, soit sur 12 classes. De ce fait, des élèves de CP seront scolarisés à l'école maternelle.

Pour ce faire, l'école maternelle accueillant des élèves élémentaires (CP) doit changer de statut en école primaire.

Cette proposition émane d'un avis majoritaire suite aux conseils d'école extraordinaires en date des 5 et 6 janvier 2023 des écoles maternelle et élémentaire Edouard HERRIOT.

La commission Enfance Education et Jeunesse a émis un avis favorable en date du 18 janvier 2023.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le changement de statut de l'école maternelle en école primaire Edouard HERRIOT.

**Le Conseil municipal,**

Entendu le rapport présenté par Mme CHOISNE,

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Education et Jeunesse du 18 janvier 2023,

Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le changement de statut de l'école maternelle en école primaire Edouard Herriot.

**Monsieur le Maire** précise que la fusion n'avait pas l'adhésion des conseils d'écoles.

**Mme Astrid CHOISNE** explique qu'effectivement la première proposition qui a été faite de l'Inspection était un système de fusion qui devait engendrer un changement total des deux écoles en une école primaire, mais la configuration des deux écoles étant dans deux bâtiments distincts, cela supposait une seule direction. Cette proposition a donc été retravaillée par l'Inspection et les équipes pédagogiques et a été débattue en conseil d'école extraordinaire pour avoir cette proposition-là.

**Monsieur le Maire** demande quels sont les avantages et les inconvénients de la fusion.

**Mme Astrid CHOISNE** explique que l'avantage est de pouvoir faire une répartition à souhait puisque les deux écoles n'en font qu'une, et l'inconvénient c'est une seule direction qui est séparée par des bâtiments distincts. La raison pour laquelle l'option de la fusion n'est pas choisie c'est que les prévisions d'effectifs sur les années futures reviennent à un équilibre, cette situation serait donc uniquement sur 1 ou 2 années et la fusion serait donc irréversible. Elle ajoute que les inscriptions commencent actuellement sur les petites sections et les CP et que les équipes sont donc en train de travailler sur les répartitions.

Le point 02 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **III - SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

#### **03 - Adhésion des Communautés de communes du Clermontois et du Pays du Valois au Syndicat d'Énergie de l'Oise**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Philippe RECTON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

*La communauté de communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :*

- *Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux)*

*La communauté de communes du Pays du Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :*

- *Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux)*

*Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes du Clermontois et de la Communauté de communes du Pays du Valois.*

*Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.*

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'adhésion de la communauté de communes du Clermontois et de la Communauté de communes du Pays du Valois au SE60

**Le Conseil municipal,**

Entendu le rapport présenté par M. RECTON,

Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'adhésion de la communauté de communes du Clermontois et de la Communauté de communes du Pays du Valois au SE60.

**Monsieur le Maire** indique que cela prouve que le SE60 est très attractif.

**M. Philippe RECTON** ajoute que de plus en plus de communautés adhèrent au SE60, ainsi la commune peut bénéficier de tarifs préférentiels au niveau de l'énergie.

Le point 03 est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

#### **IV - FINANCES**

##### **04 - Approbation des opérations faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État pour 2023 (Délibération remise sur table)**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Nacéra DE PAUW** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

*Dans le cadre des demandes de subventions à l'Etat, pour l'année 2023, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) il est demandé pour l'instruction des dossiers que les opérations présentées ci-dessous soient approuvées par le Conseil Municipal :*

<b>OPERATIONS</b>	<b>DETR/DSIL</b>
Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics : École Herriot Maternelle	DETR
Aménagement de sécurité à l'intersection de l'avenue Raymond Poincaré et de la rue du Maréchal Foch	DETR
Rénovation de la couverture de la salle des associations - rénovation thermique	DETR
Rénovation des vestiaires du stade Robert Dubois	DETR
Travaux de voirie à proximité de l'Intermarché	DETR

Création d'un bâtiment pour les services techniques de la ville	DSIL
Travaux d'aménagement et d'extension du restaurant "le Pigeonnier" – Action Cœur de Ville	DSIL

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les opérations ci-dessus présentées dans le cadre des demandes de subventions à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Mme DE PAUW,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les opérations ci-dessus présentées dans le cadre des demandes de subventions à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

**Monsieur le Maire** précise que le calendrier est très serré.

Le point 04 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**V - INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELIBERATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SEANCE DU 22 JUILLET 2022 ET CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122.22 ET L.5211.10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Monsieur le Maire** présente aux membres du Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation.

**2022**

Décision n°69 -2022 : Marché Rénovation et Extension du restaurant le Pigeonnier

Décision n°70-2022 : contrat de maintenance des horodateurs de la ville

Décision n°71-2022 : Bail de location – maison médicale 66 impasse Levêque

Décisions n°72/73-74-2022 : dons de documents dans le cadre de la collecte d'archives « Mémoires de vie, Mémoires d'une ville

Décision n°75-2022 : Avenant n°1 au marché d'assurances véhicules à moteur

Décision n°76-2022 : convention de location d'une salle au profit du comité social et économique Chanel



Décision n°77-2022 : Marché de fournitures et pose de vidéo protection et prestations associées – groupement de commandes

Décision n°78-2022 : convention de mise à disposition d'une balayeuse de voirie auprès de la commune de Venette

Décision n°79-2022 : Prestations d'assurance statutaire

Décision n°80-2022 : contrat de maintenance préventive concernant la détection intrusion dans les bâtiments communaux

## **2023**

Décision n°01-2023 : contrat de location exposition B. DESPRES

Décision n°02-2023 : Avenant n°2 – prolongation du marché actuel d'exploitation et gestion des chauffages des bâtiments communaux avec Dalkia

Décision n°03-2023 : convention d'occupation d'un local au profit de la fondation diaconesses de Reuilly

Décision n°04-2023 : convention d'occupation d'un local au profit du groupe KLESIA pour le CICAS de l'Oise

Décision n°05-2023 : convention d'occupation d'un local au profit de la compagnie « l'uni son »

Décision n°06-2023 : demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'école maternelle E. HERRIOT

Décision n°07-2023 : demande de subvention pour la réfection des vestiaires du stade R. DUBOIS

Décision n°08-2023 : demande de subvention pour la rénovation de la toiture de la salle des associations

Décision n°09-2023 : demande de subvention pour les travaux de réfection de voirie à proximité d'Intermarché

Décision n°10-2023 : demande de subvention pour l'aménagement de sécurité à l'intersection de l'avenue R.Poincaré et de la rue du Maréchal Foch

Décision n°11-2023 : convention d'occupation d'un local au profit de l'UNAFAM de l'Oise

Décision n°12-2023 : demande de subvention pour les travaux d'extension du Pigeonnier et la végétalisation du parking du Pigeonnier

Décision n°13-2023 : convention SITA Oise

Décision n°14-2023 : Demande de subvention au département et à l'agence de l'eau pour la végétalisation et la désimperméabilisation du parking du Pigeonnier

Décision n°15-2023 : demande de subvention pour la construction d'un bâtiment pour les services techniques

Décision n°16-2023 : marché de prestations de service – nettoyage des vitreries

Décision n°17-2023 : convention de mise à disposition d'une balayeuse de voirie auprès de la commune de La croix St Ouen

Décision n°18-2023 : contrat d'engagement avec Ch. Meunier- expert en exposition

Décision n°19-2023 : aide au recrutement – mise à disposition d'un service conseils en RH

Décision n°20-2023 : contrat de location de logement nu à usage de résidence principale avec un agent communal

Décision n°21-2023 : convention d'occupation d'un local au profit de SGS Automotive

Décision n°22-2023 : convention d'occupation d'un local au profit de l'association Pop Music Events « le Chœur du Nord »

Décision n°23-2023 : convention d'occupation d'un local au profit de l'association « The Compeers »

Décision n°24-2023 : convention SITA Oise (annule et remplace décision n°13-2023)

Décision n°25-2023 : contrat de flux monétique hébergé CB5.5 solution ingénico avec Came France pour les horodateurs de la ville

Décision n°26-2023 : contrat d'engagement avec l'artiste F. PLACE

Décision n°27-2023 : convention de partenariat avec la ville de Thourotte dans le cadre d'une exposition tout public

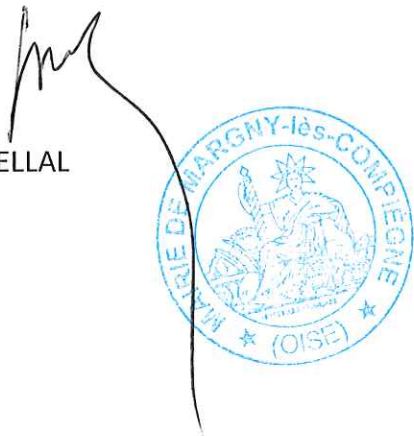
Décision n°28-2023 : marché de réfection de toiture école maternelle E. HERRIOT

Décision n°29-2023 : convention de mise à disposition de terrains aménagés au profit du centre psychothérapique H. THEILLOU

**Monsieur le Maire** lève la séance et précise que le prochain Conseil municipal pour le vote du budget aura lieu le 13 avril 2023.

Le Maire

Bernard HELLAL



La secrétaire de séance

*Lamrhari*

Nidale LAMRHARI